

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 13 Juin

LA LOI SUR LA TRAHISON ET L'ESPIONNAGE

A la suite de la triste affaire Dreyfus, le gouvernement avait déposé un projet de loi sur la trahison et l'espionnage. Il a été renvoyé à une commission de la Chambre des députés dont M. Jules Roche fut nommé rapporteur. Il y a plus de deux mois que le rapport a été déposé. Ne serait-il pas temps d'en faire définitivement adopter les conclusions par la Chambre et le Sénat? Il y a là un intérêt primordial pour la défense nationale, et aucune question ne saurait primer celle-là. De nouveaux retards seraient inexplicables.

Il a été unanimement reconnu qu'il est nécessaire de punir de mort, ainsi d'ailleurs que les auteurs du Code Pénal en avaient eu primitivement la volonté, ces actes constitutifs du crime de trahison et qui, bien qu'accomplis en temps de paix, n'en sont pas moins, étant données les conditions de la guerre moderne, aussi dangereux pour la sécurité de la patrie et aussi coupables que les actes de trahison accomplis sur le champ de bataille.

La commission a pensé que la juridiction naturellement compétente en cette matière, soit à cause de l'appréciation technique des faits, soit à cause de la nécessité du secret à conserver, doit être celle des conseils de guerre, au moins dans les cas où les accusés, non justiciables de ces conseils, sont complices ou coauteurs de crimes commis par des militaires.

En résumé, les articles 205 du Code de justice militaire du 9 juin 1857, pour l'armée de terre, et 263 du Code de justice militaire pour l'armée de mer seraient complétés ainsi qu'il suit :

Art. 205 du Code de justice militaire, du 9 juin 1857, pour l'armée de terre :

Est puni de mort, avec dégradation militaire :

1° Qui livre à l'ennemi ou dans l'intérêt de l'ennemi, soit la troupe qu'il commande, soit la place qui lui est confiée, soit les approvisionnements de l'armée, soit les plans des places de guerre ou des arsenaux maritimes, des ports ou rades, soit le mot d'ordre, ou le secret d'une opération, d'une expédition ou d'une négociation ;

2° Qui entretient des intelligences avec l'ennemi, dans le but de favoriser ses entreprises ;

3° Qui participe à des complots dans le but de forcer le commandant d'une place assiégée à se rendre ou à capituler ;

4° Qui provoque à la fuite ou empêche le ralliement en présence de l'ennemi ;

5° Qui livre ou communique, soit à un gouvernement étranger, soit à toute personne agissant dans l'intérêt d'un gouvernement étranger, des objets, plans, écrits, documents ou renseignements dont le secret intéresse la défense du territoire ou la sûreté extérieure de l'Etat.

Art. 263 du Code de justice militaire du 4 juin 1858, pour l'armée de mer :

Est puni de mort :

1° Tout individu au service de la marine ou embarqué sur un bâtiment de l'Etat, ou sur un navire convoyé, qui livre à l'ennemi, soit un ou plusieurs des bâtiments qu'il commande, soit les approvisionnements de l'armée navale, soit les plans des fortifications, arsenaux, places de guerre, ports ou rades, soit l'explication des signaux, soit le secret d'une opération, d'une expédition ou d'une négociation, qui entretient des intelligences avec l'ennemi dans le but de faciliter ses entreprises ; qui participe à des complots dans le but de forcer le commandant d'un bâtiment à amener son pavillon ; qui provoque à la fuite ou empêche le ralliement en présence de l'ennemi ;

2° Tout individu français ou au service de la France qui prête volontairement son concours pour piloter un bâtiment ennemi ;

3° Qui livre ou communique, soit à un gouvernement étranger, soit à toute person-

ne agissant dans l'intérêt d'un gouvernement étranger, des objets, plans, écrits, documents ou renseignements dont le secret intéresse la défense du territoire, ou la sûreté extérieure de l'Etat.

En outre, les articles 80, 81 du Code pénal seraient remplacés par les articles suivants :

Art. 80. — Sera puni de mort quiconque aura livré ou communiqué à l'ennemi ou aux agents de l'ennemi des objets, plans, écrits, documents ou renseignements dont le secret intéresse la défense du territoire ou la sûreté de l'Etat.

Art. 81. — Sera puni de la peine des travaux forcés à temps quiconque aura livré ou communiqué soit à un gouvernement étranger, soit à toute autre personne agissant dans l'intérêt d'un gouvernement étranger, des objets, plans, écrits, documents ou renseignements dont le secret intéresse la défense du territoire ou la sûreté extérieure de l'Etat.

Si le crime prévu au paragraphe précédent a été commis par une personne à laquelle les dits objets, plans, écrits ou documents ont été confiés ou qui en a eu connaissance à raison de ses fonctions, la peine sera la peine de mort.

Si le coupable est de nationalité étrangère et non domicilié en France, la peine sera celle de la détention.

La loi serait complétée par divers articles additionnels établissant sa concordance avec les dispositions correspondantes du Code civil et du Code pénal.

En un mot, rien n'est plus simple que de voter définitivement ce projet dans les deux Chambres. Pourquoi attendrait-on encore ?

J. QUERCYTAÏN.

DÉCLARATION du ministre des affaires étrangères

Nous avons donné mardi un résumé des paroles prononcées à la Chambre par M.

santer son ami.

— Allons, tu vois bien, lui dit-il d'un ton moitié triste, moitié enjoué, que tu as perdu ton pari. Elle ne viendra pas.

L'autre tira tranquillement sa montre.

— Patience ! fit-il, il n'est pas l'heure !

— Et puis, franchement, reprit le fils adoptif de Bauchène, peut-elle supposer qu'elle nous retrouvera aujourd'hui à la même place qu'hier ? Hier, nous passions ici par hasard ; ce n'est pas une raison pour que nous y revenions aujourd'hui.

Le jeune homme hochait la tête, et avec un air de gravité, qui amena un sourire sur les lèvres de son compagnon :

— Tu ne connais pas les femmes, mon cher. Celle-ci a parfaitement remarqué que son émotion nous avait frappés. Elle se sait belle, et elle est persuadée que la curiosité tout au moins, si ce n'est un commencement d'amour, nous donnera le désir de la revoir. Or, où pouvons-nous la rencontrer, sinon à la place où nous l'avons déjà aperçue ?

Henri Bauchène éclata de rire malgré l'émotion qui commençait à l'agiter.

— Tu m'amuses, dit-il, avec tes déductions.

L'autre allait continuer sans doute ses observations, quand il poussa vivement le coude de son ami.

— Et tiens ?

Du regard il indiquait l'extrémité du jardin.

Celui-ci tourna la tête, puis il devint très pâle.

Il venait d'apercevoir l'inconnue...

Puis il ajouta :

Hanotaux, en réponse à l'interpellation sur la politique extérieure. En raison de l'importance du sujet traité, nous insérons aujourd'hui *in extenso* le discours du ministre des affaires étrangères.

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères. — Dans aucun de ses actes, le gouvernement actuel ne s'est écarté des lignes générales de la politique extérieure suivie par la France depuis 1871. Il est resté fidèle à cette politique dont, à plusieurs reprises, on a vainement essayé de dénaturer le caractère et les intentions, mais que les Chambres et le pays, tant de fois consultés, ont toujours approuvée et ratifiée.

Cette politique, elle n'est d'ailleurs l'œuvre d'aucun parti. Elle s'est dégagée pour ainsi dire fatalement des circonstances mêmes de notre histoire. Elle n'a eu, elle ne pouvait avoir qu'un but, elle n'a visé qu'un résultat qui, atteint aujourd'hui en partie, permet de mesurer le chemin parcouru.

Elle a poursuivi le relèvement du pays, abattu par de si cruels revers ; — son relèvement graduel non par l'obstination dans l'isolement, mais par un constant labeur du pays sur lui-même, — par une attention soutenue consacrée à la défense de ses intérêts et de ses droits, — par une surveillance vigilante des circonstances favorables qui, en faisant rentrer la France dans le concert des puissances européennes, lui permettait de prouver à tous non seulement son autorité reconquise, mais aussi la nécessité de son existence et de sa force pour l'équilibre de l'Europe et du monde. (Vifs applaudissements).

La visite à Kiel

Aujourd'hui c'est encore d'une invitation qu'il s'agit. Cette invitation nous a été adressée en même temps qu'à toutes les puissances maritimes. Elle avait un double caractère pacifique et international. Le monde entier a compris que la France, seule, l'interprétait autrement et vint jeter dans ce concert la note discordante de son abstention? Non, messieurs, à une politesse qui nous était faite, nous avons répondu par une politesse. Deux de nos bâtiments iront à Kiel, un de nos avisos traversera le canal. Nos navires lèveront l'ancre le 21 pour revenir dans les eaux de la France où les rappelle l'anniversaire d'un deuil national.

Messieurs, nos marins vont à Kiel représenter non une France humiliée et abattue, mais une France libre et forte, assez sûre d'elle-même pour être calme, assez fière et assez riche de gloire pour ne craindre aucune comparaison, pour ne désavouer aucun souvenir. En quoi, — et je m'adresse ici à votre bonne foi — en quoi cette

— Comme ma présence ne pourrait vous gêner, je vous laisse...

Et avant que le fils adoptif de Jacques Bauchène, muet de stupeur, eût pu répondre un mot, il avait disparu, abandonnant son ami seul dans l'allée en face de l'inconnue, qui s'avancait à grand pas, droit vers lui.

Marcelle, qui avait fait des frais de toilette, sembla plus belle encore que la veille à son jeune adorateur. Un éclat étrange brillait dans ses yeux noirs. Ses lèvres avaient des vivacités de carmin, et une sorte de frisson nerveux, qu'on pouvait prendre pour un frémissement amoureux, agitait ses joues. Des diamants d'un grand prix brillaient à ses oreilles... et son front apparaissait fier et audacieux sous la couronne de cheveux noirs, légèrement poudrés, qui la rehaussait.

Henri Bauchène la regardait venir, immobile, comme en extase, fasciné.

C'était donc vrai? elle l'avait remarqué... elle revenait à son tour.

Le jeune homme était tout tremblant de surprise, et quand la comtesse passa près de lui, l'enveloppant d'un léger parfum et d'un froufrou de jupes brodées de soie, il chancela presque, tellement il était ému.

L'inconnue l'avait considéré avec attention en passant ; elle avait laissé échapper le même mouvement de surprise que la veille.

Henri se demandait s'il aurait jamais le courage de la suivre, de l'aborder, quand Marcelle, qui avait sans doute suffisamment mesuré la dose de timidité du jeune homme revint brusquement sur ses pas.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 28

Le Roi des Braves

PAR JULES DE GASTYNE

XIX

Pendant toute la nuit, il n'avait pas fermé l'œil. L'image de la grande dame entrevue et le souvenir du singulier mouvement qu'elle avait fait en l'apercevant, n'avaient pas quitté son esprit.

Bien qu'il ne fut pas aussi fermement persuadé que son compagnon, que sa vue seule avait attiré l'attention de l'inconnue, il ne pouvait se défendre, néanmoins, d'un certain mouvement de curiosité... Puis elle était si belle ! S'il lui était possible de s'en faire aimer ! Qu'elle belle conquête, dont il aurait, à bon droit, raison de s'enorgueillir !

Il avait songé, toute la nuit, à sa mystérieuse aventure.

André, qui portait le nom de son père adoptif, auquel ce dernier avait ajouté le prénom d'Henri, avait terminé, quelques mois auparavant, ses études. Il avait été reçu bachelier, avec une mention brillante et il venait de prendre ses inscriptions de droit.

Jacques Bauchène, dont les affaires avaient prospéré et qui était installé maintenant rue Richelieu, dans une salle très courue de tous les amateurs d'escrime, avait consacré une partie de ses éco-

nomies à payer les études du jeune homme, qu'il appelait son fils et pour lequel il avait conçu un amour véritablement paternel.

Il voulait en faire un personnage, et il nourrissait le projet, plus tard, quand il aurait jugé le moment arrivé, de faire connaître au jeune homme le mystère de sa naissance, de l'unir à sa fille, qui avait grandi aux côtés de l'orphelin, et qui avait pour lui une amitié de sœur, qui se changerait, pensait le maître d'armes, en un véritable amour quand les deux jeunes gens sauraient qu'il leur était permis de s'aimer autrement qu'en parents.

Henri Bauchène — nous continuerons jusqu'à nouvel ordre à appeler ainsi le jeune héritier des Kermor, — était naturellement doux et timide, comme son père. Près d'un an après son accident, il était resté comme hébété, frissonnant au moindre bruit, puis à force de soins, le calme était revenu dans son cerveau, mais il ne se rappelait plus rien. Bauchène en était enchanté.

— Comme ça, disait-il à sa femme, il se croira notre enfant, et il nous aimera mieux !

Le jeune étudiant n'était pas fat, et malgré les affirmations de son ami, il hésitait à croire qu'il avait conquis le cœur de la belle étrangère entrevue la veille ; aussi ne se serait-il peut-être pas rendu au Luxembourg, malgré tout le désir qu'il avait de voir l'inconnue, si son ami n'était pas venu le prendre et l'entraîner de force pour ainsi dire.

Il y avait un quart d'heure déjà que les deux étudiants se promenaient de long en large, sans avoir aperçu celle qu'ils cherchaient.

Henri, tout dépité qu'il fût, commençait à plai-

France sera-t-elle diminuée dans son prestige, dans son autorité, dans ses intérêts, parce que ses vaisseaux assisteront à une cérémonie internationale où ils rencontreront, parmi cent autres, les vaisseaux d'une nation amie qui a répondu dans les mêmes conditions que nous à la même invitation? (Mouvements divers).

Aussi, messieurs, nos adversaires ne s'en tiennent-ils pas à ce grief spécial. Dans leur désir d'incriminer la politique extérieure du gouvernement, ils nous adressent un autre reproche. Au moment où ils blâment notre faiblesse d'avoir accepté l'invitation de Kiel, ils nous taxent de témérité dans l'affaire sino-japonaise.

L'affaire sino-japonaise

On nous demande quel était dans cette affaire l'intérêt de la France, et si, en intervenant, nous avons obéi à une préoccupation autre que de secourir les vœux de la Russie.

Je déclare immédiatement qu'alors même que les intérêts particuliers de la France eussent été, dans cette occasion, moins sérieux et moins pressants qu'ils ne l'ont paru au gouvernement, nous aurions considéré comme un devoir impérieux de ne pas nous désintéresser de l'équilibre des forces en Extrême-Orient au moment où il risquait d'être rompu au détriment de la Russie. Et qui donc pourrait fermer les yeux sur les inconvénients, sur les dangers d'une politique contraire à celle que nous avons suivie, d'une politique qui, refusant à la Russie l'appui et le concours de notre diplomatie dans cette phase délicate, l'eût laissée aux prises en Extrême-Orient avec des difficultés qui n'eussent pas manqué de peser lourdement sur sa politique générale?

Messieurs, la condition essentielle de toute politique étrangère est certainement la continuité dans les desseins et dans l'action. Or, qui ne se fût étonné des incertitudes et de l'inconstance d'une nation qui, après avoir orienté avec éclat sa politique vers une combinaison dont les effets s'exercent heureusement sur tant de points, après avoir multiplié les manifestations où se confondaient les sentiments de confiance et d'amitié de deux grands peuples, eût tout à coup désavoué cette politique et se fût dérobée, par une abstention inexplicable à l'appui qu'on lui demandait?

On peut nous adresser d'autres critiques, nous n'en aurons point, du moins, encouru ce reproche. Nous sommes restés fidèles à nous-mêmes, et le ministre des affaires étrangères, qui est devant vous, croit avoir été l'interprète sincère des sentiments du pays lorsque, au cours d'un télégramme adressé à notre ambassadeur à St-Petersbourg, il s'est exprimé en ces termes :

« La France met au premier rang de ses préoccupations la considération de ses alliances. Nous sommes donc disposés à appuyer avec toute l'efficacité possible les vœux du gouvernement impérial concernant les conditions de la paix entre la Chine et le Japon. » (Vifs applaudissements).

Mais, messieurs, si l'intérêt général de notre politique extérieure devait nous conduire à la décision prise par nous, en était-il autrement de notre intérêt particulier en Extrême-Orient? Ce point de vue spécial a fait l'objet de nos mûres délibérations. Nous avons observé pendant la guerre Sino-Japonaise la plus stricte neutralité. Nous avons, avec d'autres puissances, conseillé l'armistice. La paix de Shimonosaki venait d'être dictée par le Japon.

Toutefois, certaines conditions de cette paix menaçaient, d'une manière permanente, l'existence et l'indépendance du grand Empire qui est notre voisin sur une si longue étendue de frontières et dont trois provinces, peuplées de cent millions d'habitants, offrent un vaste champ à la pénétration économique de notre colonie indo-chinoise.

Le danger de voir s'effondrer ou même se diviser l'empire chinois, pouvait-il nous laisser indifférents?

L'anarchie, qui le menaçait, ne constituait pas seulement un péril pour tous les intérêts de la civilisation en Extrême-Orient; elle risquait de créer, à proximité de notre possession du Tonkin, un foyer permanent d'agitation redoutable, ou bien encore, elle pouvait entraîner la constitution dans le Sud et sur la frontière de notre colonie, de principautés autonomes mais dégagées du contre poids de provinces septentrionales et dont le voisinage dangereux nous eût peut-être contraints à la politique d'intervention armée dont la charge a été déjà si lourde pour nous dans ces régions.

Le Japon avait imposé des conditions très rigoureuses à la Chine, non peut-être sans l'arrière-pensée de les modérer au besoin. C'est ce qu'il fit, en effet, alors que quatre puissances européennes, agissant les unes et les autres selon leur intérêt propre dans la question mais combinant leurs efforts, lui eurent donné le conseil amical de renoncer à s'établir à titre définitif sur le continent asiatique.

Ce conseil a été suivi. On nous dit que nous nous sommes exposés en le donnant. Je ne puis mieux répondre que par les faits. Dans cette circonstance, nous avons prêté à la Russie le concours qu'elle attendait de nous; nous avons

contribué à maintenir l'équilibre nécessaire en Extrême-Orient, et cependant nos bonnes relations traditionnelles avec le Japon n'en sont point altérées.

Le succès si prompt de l'intervention des puissances, les ménagements qui l'ont entourée, la situation morale qui en est résulté pour nous dans cette partie du monde, ne peuvent-ils pas être mis en balance avec les avantages problématiques d'une abstention qu'on préconise sans essayer de la définir, et dont l'effet eût été probablement de prolonger le conflit et de diminuer en même temps l'autorité de la France pour le jour où les événements l'eussent contrainte peut-être à une intervention plus directe?

D'autre part, messieurs, peut-il être indifférent de nous assurer avec la Chine des relations de bon voisinage? A cet égard, pour ceux qui, plus exigeants, nous demandent si nous n'avons pas su obtenir certains avantages, en raison de l'aide que nous apportions, j'ajouterai que notre diplomatie n'est pas restée inactive à Pékin et qu'elle n'a pas laissé échapper l'occasion de s'assurer les garanties nécessaires au développement économique et à la pleine sécurité de notre colonie du Tonkin.

Conclusion

Messieurs, cette politique d'abstention et de recueillement dont on nous parle sans cesse, j'en vois bien la tendance générale; mais comment parviendrait-elle à se préciser autrement que par des négociations stériles? En est-il d'une grande nation autrement que des individus, et peut-elle, en pleine force et en pleine maturité, s'asseoir sur le bord de la route et s'attarder dans le repos parmi l'activité de la vie universelle?

Quelles que soient les appréciations portées sur d'autres conséquences de cette politique d'activité et d'expansion, qui peut nier cependant qu'elle a relevé la France aux yeux du monde? Ne nous a-t-elle pas permis de régler en Afrique et en Asie bien des problèmes posés de longue date sur lesquels le Parlement lui-même n'a cessé d'attirer l'attention du gouvernement? En Europe, pas de question importante qui soit traitée sans que notre avis soit demandé et notre concours souvent sollicité.

Enfin, messieurs, niera-t-on que notre autorité ainsi reconquise n'ait exercé son influence et produit ses effets jusque dans cette combinaison nouvelle des forces européennes, qui nous a fait sortir de notre isolement et qui nous a donné le point d'appui qui nous manquait depuis si longtemps? Deux grandes puissances portées l'une vers l'autre par l'attraction de leurs sentiments et de leurs intérêts respectifs se sont donné la main. Elles ont noué une entente qui les rapproche naturellement dans le travail incessant de la politique courante et qui, — toujours pacifique, — leur garantit une sécurité réciproque. Si c'est cette politique que l'on incrimine, messieurs, nous nous en déclarons les partisans résolus.

Cependant, dans les circonstances présentes, il se peut, messieurs, que nos efforts vous semblent imprudents, que notre vigilance vous paraisse en défaut. En ce cas, dites-le nettement.

Notre force vient de vous. Si vous êtes divisés, l'autorité de ceux qui vous représentent ne peut qu'être affaiblie et impuissante. Mais si vous restez unis, la France reconstituée par plus de vingt années de paix, défendue par une armée et une marine pour lesquelles elle multiplie avec raison les plus larges sacrifices, servie par un gouvernement sûr de votre appui, pourra poursuivre avec méthode et sang-froid les grandes tâches qui lui restent à accomplir. (Applaudissements prolongés.)

L'alliance franco-russe

ET LA PRESSE

Le Petit Journal :

Pour avancer dans la voie qu'il a choisie, notre gouvernement n'était sûr d'être approuvé sans réticences, sans arrière-pensées, de confondre ses contradicteurs malveillants et d'obtenir l'assentiment des masses, qu'en prononçant à haute et intelligible voix le mot d'alliance.

C'est fait.

La séance où cette explication a été fournie une fois pour toutes n'en restera pas moins, dans sa simplicité apparente, un événement mémorable. Elle allège extraordinairement l'avenir, elle apaise d'avance un trouble qui n'a plus de motifs, elle fournit à un peuple qui n'aime pas à marcher dans la nuit et l'indécision, la lumière dont il avait besoin.

La journée de lundi ne sera pas une journée perdue.

Le Rappel :

A dessein, M. Hanotaux a appuyé sur ce mot alliance. Il l'a même répété à trois reprises. Et, comme si ce n'était pas assez de l'affirmation du ministre des affaires étrangères, M. Ribot, lui aussi, sur une interrogation de M. Goblet, a déclaré que l'alliance franco-russe était réelle, L'un et l'autre s'étaient évidemment concertés,

ils étaient tombés d'accord sur ce fait : qu'il fallait faire connaître la vérité au pays.

Le Figaro :

C'est la première fois que ce mot d'alliance a été prononcé officiellement en ce qui touche les relations de la France et de la Russie. Le mot se trouve dans une dépêche officielle du ministre à notre ambassadeur à Saint-Petersbourg. Il a été officiellement répété par ce ministre du haut de la tribune du Parlement français. Il n'y a plus à en douter, il y a alliance, et il est bien permis de dire que c'est une satisfaction vive pour bien des patriotes que d'avoir une confirmation officielle de ce qui, pour la plupart des Français, était, jusqu'à présent, plutôt une espérance qu'une certitude.

Le XIX^e Siècle :

Si nos renseignements sont exacts, le texte de ce traité sera publié dans quelques jours, les fêtes de Kiel étant terminées.

Les journaux anglais

Le *Daily Graphic* fait remarquer que, pour la première fois, M. Hanotaux parle de la France alliée à la Russie.

Le *Daily Chronicle* craint qu'en retour de l'appui qu'elle prête à la Russie en Chine, la France se soit assurée le concours de son alliée en Egypte.

Le journal en serait si mari qu'il parle de l'adjonction de l'Angleterre à la triple alliance.

Le *Daily News* apprécie les discours de M. Hanotaux en termes modérés et sympathiques : « Excellent discours; la France ne pouvait pas ne pas appuyer son amie. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 juin 1895

La réforme des boissons

La Chambre reprend la discussion de la loi sur la réforme des boissons.

M. de Mackau développe une motion tendant au renvoi du projet de loi à la commission.

La motion de renvoi, combattue par M. Salis, rapporteur, est repoussée par 378 voix contre 142.

M. Georges Berry demande la disjonction des articles de la loi sur la réforme des boissons relatifs aux bouilleurs de cru, dont on ferait une loi spéciale.

M. le président fait observer que la disjonction ne présente aucun caractère d'utilité pratique.

M. Georges Berry n'insiste pas; sa proposition est écartée.

M. Vaillant développe son contre-projet qui supprime tous les droits sur les boissons hygiéniques et établit le monopole de l'Etat sur l'alcool (fabrication et rectification). L'orateur estime que, avec le monopole de l'Etat, la fraude ne devient qu'une affaire de contrebande, puisque les distillateurs et les bouilleurs de cru auront disparu.

SENAT

Séance du 11 juin 1895

Le Sénat reprend la discussion sur les accidents du travail et sur l'assurance obligatoire.

M. Poirier, rapporteur, avait exposé lundi l'économie du projet et signalé les modifications que la Commission du Sénat a apportées au texte voté par la Chambre.

M. Blavier énonce les questions qui se posent devant le Sénat : 1^o A quelle catégorie d'ouvriers la loi nouvelle devra-t-elle s'appliquer? A quelle réparation aura droit l'ouvrier victime d'un accident déterminé? 3^o Comment peut-on lui garantir le paiement de l'indemnité qui lui est due? 4^o Enfin, quelle est la juridiction qui prononcera en cas d'accident sur la réparation du dommage?

L'orateur dit que sur le premier point il faut restreindre l'application de la loi aux industries dangereuses; que sur le deuxième point il semble suffisant de prendre comme base de l'indemnité la moitié du salaire journalier de l'ouvrier, au lieu des deux tiers comme a fait la Chambre; que sur le troisième point, il n'est pas d'avis que l'assurance soit obligatoire, et que la Commission a bien fait d'accepter le principe de liberté, et que sur le quatrième point, il est d'avis qu'il n'y a pas lieu de dessaisir le juge naturel.

La discussion générale est close.

INFORMATIONS

A KIEL

Brest, 11 juin, soir.

L'escadre française, composée du *Hoche*, du *Dupuy-de-Lôme* et du *Surcouf* a appareillé à 4 h. 15.

Une foule nombreuse avait envahi la jetée au moment où les vaisseaux se sont ébranlés; elle s'est découverte et a salué les marins.

Certaines protestations se sont élevées parmi les assistants.

L'amiral Barrera, préfet maritime, MM. Cathala, sous-préfet, Delobeaue, sénateur et maire de Brest, les amiraux Prouget, Reveillère, de Courthille et Fournier, assistaient à l'appareillage.

Nous avons vu les pavillons que nos vaisseaux arboreront à Kiel, ils portent les armes impériales allemandes, mais sans la date 1870, qui en a été enlevée sur un ordre venu de Paris.

* *

Le *Gaulois* reçoit de St-Petersbourg la dépêche suivante :

Saint-Petersbourg, 10 juin.

Il paraît absolument certain que la présence simultanée à Kiel d'une escadre russe et d'une escadre française, donnera lieu à une manifestation franco-russe de la plus haute importance.

On assure ici, dans les cercles diplomatiques, que depuis plusieurs semaines l'entente franco-russe s'est affirmée sous forme d'une convention militaire dont le caractère ne saurait laisser subsister aucun doute sur la nature de l'accord entre les deux nations.

L'Expédition de Madagascar

Marseille, 11 juin.

Le paquebot *Yang-Tsé*, des Messageries maritimes, courrier de Madagascar, quittera notre port demain à quatre heures de l'après-midi avec 250 passagers dont MM. Madré, procureur général près la cour de la Réunion, Lecœur, chef d'escadron d'artillerie de marine, Hauché, capitaine, Langlois, directeur de l'hôpital colonial à la Réunion, 150 soldats de l'infanterie de marine et 33 marins pour Majunga.

Le *Yang-Tsé* aura en outre à son bord quarante Péres blancs des missions du cardinal Lavergne, qui vont à Madagascar.

Il emporte aussi 18,000 tonnes de provisions et de matériel de guerre, et deux chaloupes à vapeur destinées au général Duchesne.

* *

Majunga, 11 juin, soir.

Les troupes françaises se concentrent devant Mevatanana dont la prise est imminente.

L'avant-garde a franchi la Betsiboka; elle est actuellement à Marlobo.

Le général de Torcy a rejoint l'avant-garde.

La Situation au Tonkin

Le dernier courrier du Tonkin porte les intéressantes nouvelles suivantes :

Le colonel Galleni informé, dans la nuit du 25 au 26 avril, que Ba-Ky, avec toute sa bande, y compris les chefs annamites, s'était réfugié dans les massifs de Lung-ca, au nord de Cao-ky, a envoyé aussitôt contre lui le groupe Cazeaux, qu'il a suivi lui-même le 26 au matin accompagné du groupe Baudeloy et précédant d'environ trois heures la colonne Clamorgan.

En même temps, les groupes Bulleux et Brulard descendaient de Bac-Kan, vers le Sud, avec le même objectif.

Vers 7 heures du matin, au moment où nos troupes débouchaient dans la clairière de Caoley, elles ont été assaillies par une fusillade.

Les pirates, au nombre d'une centaine environ, ont été vivement refoulés par nos feux de salve.

Presque tous les pirates étaient armés de fusils Lebel, celui du chef Linhuyen, qui a été tué, est tombé entre nos mains avec d'autres menus butin.

Tous les renseignements concordent pour signaler les pertes éprouvées par les pirates qui étaient dans le repaire de Ké-Thoung au moment de notre arrivée. Trois têtes ont été apportées au commandant Gérard.

L'état sanitaire est toujours bon malgré la chaleur et les orages dont le plus grand inconvénient est de grossir les arroyos et d'obliger les troupes à les passer en formant la chaîne, pour résister au courant.

* *

Il paraît qu'on est très préoccupé au consulat français de Long-Tchéou des proportions que prend l'exode des chinois se rendant au Tonkin. Ces braves commerçants seraient tous porteurs de winchesters et de remingtons qu'ils cachent dans les sacs qu'ils transportent.

Il est bon d'attirer l'attention du gouvernement sur ce fait, du côté de Lang-Son, la frontière est momentanément dépourvue de troupes, et il ne faudrait pas s'étonner outre mesure de ce que, ne pouvant se réinstaller dans le massif de Caikinh et dans la région de Ba-Ky, ils ne débordent sur la ligne en prenant comme point de retraite le Bao-Day et la région de Lam.

* *

M. Lyandet, gérant de la société coopérative des mines de Kébao, sa femme et sa fille, ont été enlevés pendant la nuit, à Port-Wallut, par deux sampan pirates.

D'après les dépêches reçues au gouvernement, on suppose que ces embarcations venaient de Dam-Ha.

Les pirates étaient des chinois. L'enlèvement a été opéré par quarante hommes.

mes, qui sont entrés par la salle à manger en défonçant la porte.
Ils ont dû baillonnez et ligotter les prisonniers qui étaient couchés.
En moins de dix minutes l'opération était terminée.
Les recherches faites immédiatement ont été infructueuses.

On signale de nombreux cas de choléra dans la banlieue de Saigon et à l'intérieur de la colonie. On a eu à constater plusieurs cas foudroyants.

Massacres de Missions en Chine

Paris, 11 juin, soir.

Une dépêche d'aujourd'hui apporte d'assez graves nouvelles sur la situation des missions françaises en Chine. Nous les reproduisons sous réserve, car les procureurs de ces missions, à Paris, qui sont, à l'ordinaire, directement avisés, n'ont encore rien reçu. Voici d'abord, un télégramme Havas, daté de Shanghai, 10 juin :
« Les communications télégraphiques sont maintenant rétablies avec Ching-Tu ; mais on n'a pas encore reçu de sérieuses nouvelles des missionnaires français, anglais et américains dont les propriétés ont été détruites par les émeutiers, à la fin du mois dernier. Le calme, dit-on, est rétabli à Ching-Tu ; mais on assure que les troubles gagnent le pays, au sud de cette ville. »

Cette dépêche concerne la mission du Tching-Tou-Fou, desservie par des prêtres de la congrégation des Missions étrangères, dont nous annonçons la destruction le 5 juin. Aucune nouvelle n'est parvenue depuis ce jour à la maison de la rue du Bac et l'on n'en attend pas avant l'arrivée de la prochaine malle d'Orient.

Un second télégramme Havas, en date de Shanghai porte :

« Une dépêche de Ching-King annonce que les missions étrangères de Kia-Hing et de Yo-Chou ont été complètement détruites. Les autres centres des missions sont menacés du même sort. Le vice-roi Liu serait responsable de cet état de choses. »

Il est difficile de préciser la situation de ces villes, par suite de la presque similitude de dénominations géographiques et de la confusion, encore aggravée par la transmission télégraphique qui règne dans l'orthographe.

D'après les renseignements qui nous sont donnés, il est probable que cette dépêche provient de Tching-King, village et port de l'extrémité sud-est de l'île Tchou-San, province de Tchikiang (Chine-Orientale).

Kia-Hing est une ville de la province de Tchikiang, à 80 kilomètres au nord-est de Hang-Tchéou. Elle a une mission française desservie par les Lazaristes. Ya-Théou est une ville de la province de Sse-Tchouan, sud-ouest de la Chine ; la principale place forte et le grand dépôt militaire de la frontière du côté du Tibet. Les Lazaristes y sont également installés.

Nous recevons, d'autre part, cette dépêche de Shang-Haï, 11 juin.

« Des télégrammes reçus de Tchouan-King, datés du 9 juin, disent que vingt-six étrangers sont prisonniers. A Tchouan-Hou, toutes les missions de Tchouan-Hou, Kia-Ving et Yatching ont été totalement détruites. Les dommages causés s'élevaient à plusieurs millions de dollars. Les officiers du vice-roi ont encouragé le pillage et refusé toute protection aux missionnaires. On dit que le mouvement s'étend. »

Tchouan-King, qui est le Shang-Haï de la Chine occidentale, est une ville de la province de Sse-Tchouan, sur la rive gauche du Yang-Tsé-Kiang.

Dans le Tchouan-Hou (il faut lire Tchouan-Tou), qui est la capitale de la province du Sse-Tchouan, Kia-Ting est une ville de la même province, distante de 130 kilomètres de Tchouan-Tou, au continent du Min, avec trois rivières. Quant à Yatching, c'est la ville de Yo-Tchi, toujours dans la province de Sse-Tchouan, à 32 kilomètres sud-est de Toun-King.

Il semble extrêmement probable que cette dernière dépêche, communiquée par l'Agence nationale, n'apporte pas de faits nouveaux, et qu'elle vise les destructions et les désordres qui se sont produits dans les missions dépendant du vicariat apostolique de Mgr Dunaud, situées précisément dans le Sse-Tchouan.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Conseil d'arrondissement

On annonce qu'aux prochaines élections pour le Conseil d'arrondissement, M. Costes, maire de Cahors, conseiller sortant, aura pour concurrent un candidat socialiste.

Adjudication

M. le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, vient de prescrire la

mise en adjudication des travaux de restauration des tours dites des Pendus, du Pont-Valentré et du lycée Gambetta.

Ces travaux, réunis en un seul lot, sont évalués à 30,000 fr. environ, y compris 1,800 fr. pour travaux imprévus.

Départ du 7^e de ligne

C'est le 25 juillet prochain que le 7^e de ligne quittera Cahors pour se rendre à Castres, où il va exécuter ses tirs de combat.

Le régiment rentrera à Cahors le 13 août. Pendant l'absence du 7^e, la musique l'Avenir cadurcien et l'Orphéon de Cahors se feront entendre les dimanches et jeudis, au kiosque des allées Fénélon.

Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du Lot

Résultat du scrutin pour l'élection de la commission chargée de la révision des statuts (suite).
Circonscription de Gourdon

MM. Delmon, 23 voix, élu ; Caussanel, 29 vo. x élu.

En conséquence, la commission chargée de la révision des statuts est ainsi composée :

MM. Ménange, à Lalbenque, Couderc, à Arcambal, Bourthoumieux, à Castelnaud, Ségala, à Puy-l'Evêque, Delpon, à Linac, Gineste, à St-Médard-de-Preque, Delmon, à Dégagnac, Caussanel, à Beaumat.

Enseignement primaire

Par arrêté ministériel en date du 27 mai dernier, ont été admises à la retraite à partir du 15 juin courant : Mme Escudé, ex-institutrice publique à Lachapelle-Auzac ; Mlle Counord, institutrice publique à Pont-Verny (Calviac).

Les Sauveteurs du Lot

Programme de la fête de gymnastique du dimanche 16 juin 1895, sur les allées Fénélon, de 2 à 5 h. du soir, avec le gracieux concours des gymnastes du Lycée et de l'Ecole normale d'instituteurs, de la musique du 7^e de ligne, de la musique l'Avenir cadurcien et de l'Orphéon de Cahors.

1^{re} Partie. — Défilé général avec la musique l'Avenir cadurcien, départ de l'octroi de Labarre à deux heures précises.

La colonne suivra le boulevard Gambetta, défilera devant les autorités placées sur le balcon de la mairie et rendra les honneurs devant la statue de Gambetta.

2^e Partie. — La fête de gymnastique commencera à trois heures précises, sur les allées Fénélon.

Elle se terminera à 5 heures. En voici le programme :

- 1^o Pas redoublé par la musique du 7^e de ligne.
- 2^o Exercices de boxe par 30 gymnastes.
- 3^o Mouvements d'ensemble d'escrime par 15 pupilles de la Société.
- 4^o Exercices simultanés en musique aux agrès.
- 5^o Exercices en musique aux anneaux par les frères Rouquet.
- 6^o Chœur chanté par l'orphéon.
- 7^o Exercices simultanés exécutés en musique par tous les gymnastes (portique et barre fixe).
- 8^o Chœur chanté par l'orphéon.

Assaut d'escrime exécuté par six pupilles de la Société.

10^o Exercices aux barres parallèles et à la barre fixe, exécutés par les frères Rouquet, moniteurs de la Société.

11^o Mouvements d'ensemble de gymnastique avec musique spéciale, par quarante gymnastes. Ces mouvements d'ensemble ont été exécutés le 3 juin, à Périgueux, par les Sociétés de l'Union de France devant M. le président de la République.

Prix des places : Premières, 0 fr. 50 ; avec chaise, 0 fr. 50 de supplément.

Secondes : 25 centimes ; militaires aux secondes, 10 centimes.

On trouve des tickets d'entrée dans les bureaux de tabac de Cahors et chez M. Larrien, concierge du théâtre.

Véloce-sport Cadurcien

Dans sa séance du 12 juin 1895, le V. S. C., réuni en assemblée générale extraordinaire, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Considérant que le V. S. C. est une des plus anciennes sociétés de notre ville ; qu'elle est la seule dont les membres paient une contribution spéciale (Impôt sur les vélocipèdes) ; et qu'en outre, c'est celle qui rapporte le plus au commerce local ;

Considérant que les autres sociétés ont toutes obtenu, de la municipalité, des subventions importantes tandis que le V. S. C. n'a obtenu pour ses courses du 7 juillet prochain qu'une subvention dérisoire de 50 francs.

Le V. S. C. décide de refuser purement et simplement cette subvention.

Concours de tir à Limogne

Dimanche, 9 juin, a eu lieu à Limogne un grand concours de tir. Près de 800 personnes et plus de 100 tireurs, accourus des diverses communes du canton, affluèrent dans la vaste cour de l'école de garçons.

Le jury était composé de MM. Triaira, inspecteur primaire, président d'honneur ; Pradinas, conseiller général, président ; Couderc, conseiller d'arrondissement ; Carayol, receveur de l'enregistrement ; Aymard, docteur en médecine ; Combarieu, officier de réserve ; Loudes, instituteur.

Huit prix ont été offerts aux meilleurs tireurs. Voici les résultats du concours :

1^{er} prix, médaille de vermeil, Hébrard, instituteur.

2^e prix, médaille d'argent, Combarieu, officier de réserve.

3^e prix, médaille de bronze, Dubrun, serrurier.

Les 4^e, 5^e, 6^e, 7^e et 8^e prix ont été décernés à MM. Malleville, à Promilhanes ; Vernhet, à Laramière ; Olié, huissier ; Bach, tisserand ; Décas, gendarme.

La distribution des récompenses a eu lieu dans l'une des salles de l'école.

M. l'Inspecteur, après avoir remercié tous les assistants, a témoigné son entière satisfaction à M. Loudes, le sympathique directeur de l'établissement, qui, au cours de ses fonctions délicates et difficiles, a su mériter dans quelques années l'estime générale et assurer la prospérité de son école.

Des félicitations et des remerciements chaleureux ont été ensuite adressés à M. Carayol, l'habile directeur de la fanfare, qui a bien voulu ajouter aux distractions de la journée, les agréments de son gracieux concert.

C'est au milieu des applaudissements provoqués par la brillante exécution de l'hymne national, que se sont séparés les assistants, enchantés de cette fête aussi agréable qu'utile.

Saint-Céré

Nous sommes heureux d'apprendre que M. de Lamaze, l'honorable et sympathique conseiller général de Saint-Céré, qui, à la suite du malheur qui l'a frappé, avait manifesté le désir de se retirer de la vie politique, cède aux instances de ses amis et sera candidat aux prochaines élections.

Souillac

Nous rappelons aux intéressés que c'est le 19 juin courant que se tiendra, à Souillac, la première des foires de chevaux nouvellement créées.

THÉÂTRE DE CAHORS

Mardi 18 juin 1895

A la demande générale, irrévocablement dernière représentation donnée par les artistes du théâtre du Vaudeville de Paris.

MADAME SANS-GÊNE

Pièce nouvelle en 4 actes, dont un prologue

Cette Tournée a été placée sous les ordres de M. DE LANGLAY, l'administrateur bien connu dont le nom seul est une garantie pour le public des départements.

Musique du 7^e de ligne

PROGRAMME du 13 juin 1895

- de 8 à 9 h. 1/2 du soir (Allées Fénélon)
- | | |
|---------------------------------|------------|
| Allégo militaire | X... |
| Don César de Bazan, ouverture | Massenet. |
| La Fille du Régiment, fantaisie | Donizetti. |
| Thérèse, valse | Gungl. |
| La Juive, fantaisie | Halévy. |
| La Grande Duchesse, quadrille | Offenbach. |

FAITS DIVERS

Dangereuse superstition

Rodez, 11 juin.

Tandis que la fille Carles, remplaçant son père, badeau de la paroisse d'Orlhonac, sonnait les cloches pensant éloigner l'orage qui grondait, la foudre est tombée tout à coup sur le clocher. Il était midi.

Les quatre ou cinq personnes, y compris la fille du sonneur, qui se trouvaient à ce moment dans l'église, groupées au même point, ont été plus ou moins blessées et se sont évanouies.

L'une d'elles, nommée Paul Albert, est restée absolument sourde. L'église est très endommagée. Si seulement cet accident pouvait servir de leçon !

La grève de Champagnac

Quelques troubles se sont produits, lundi dernier à Champagnac, entre les grévistes et quelques ouvriers qui ont repris le travail. Les gendarmes du Cantal ont dû rebrousser chemin.

Les soldats d'Aurillac ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir au premier signal.

Bibliographie

UN LIVRE INDISPENSABLE

L'éditeur Félix Alcan publie un ouvrage appelé à rendre les plus grands services dans toutes les familles : c'est le *Dictionnaire de médecine et de thérapeutique*, de MM. les Drs BOUCHUT et DESPRÉS, professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, médecins des Hôpitaux de Paris. Ce magnifique ouvrage, imprimé sur deux colonnes et sur beau papier, contient 1630 pages et 1000 gravures dans le texte. Il vient d'atteindre sa sixième édition ; c'est donc un livre dont le succès est consacré, et il répond en effet à un réel besoin en fournissant tous les renseignements utiles ou nécessaires.

Il est non-seulement indispensable aux médecins, aux chirurgiens et aux étudiants en médecine, mais aussi à toutes les personnes qui peuvent avoir à s'occuper des malades, aux pharmaciens, aux sages-femmes, aux chefs d'institution, aux pères de famille et à ceux qui vivent éloignés des villes et n'ont pas immédiatement, en cas d'indisposition ou d'accident, le médecin à leur portée.

Les auteurs ont voulu résoudre ce double problème : « Une maladie étant donnée, quels en sont les remèdes ? Sous quelle forme et à quelle dose les employer ? »

« Un remède étant donné : minéral, végétal, matière organique ou eau minéralisée, à quoi est-il bon ? Dans quel cas faut-il l'employer ? Sous quelle forme et à quelle dose peut-on les mettre en usage ? »

De la maladie à ses remèdes et des remèdes à la maladie, tel est le but de cet immense travail, essentiellement usuel, dans lequel on trouve le résumé de toute la médecine et de toute la chirurgie, les indications thérapeutiques et un formulaire spécial pour chaque maladie, la médecine opératoire, les accouchements, l'oculistique, l'odontotechnie, l'électrisation, les eaux minérales, etc., etc.

Cette édition n'est pas une simple réimpression mais une œuvre entièrement refondue et mise au courant des derniers progrès de la science moderne. Les illustrations choisies avec le plus grand soin sont toutes démonstratives : elles représentent des cas pathologiques curieux, les dispositifs des opérations obstétricales et chirurgicales usuelles, l'anatomie du corps humain, les microbes, les plantes médicinales, et contribuent à l'intelligence et à l'ornement du texte.

Pour recevoir franco par colis postal le nouveau *Dictionnaire de médecine et de thérapeutique*, envoyer un chèque ou un mandat-poste (25 fr. pour le volume broché, 30 fr. pour le volume relié avec fers spéciaux) à l'éditeur Félix Alcan, 108, boulevard St-Germain, Paris, ou s'adresser à son libraire.

"GRAISSE" Nous recommandons à nos lecteurs cette nouvelle "EQUATEUR" GRAISSE pour VOITURES CHARIOTS ENGRENAGES. C'est la meilleure, la plus économique. La demander chez Quincailliers, Epiciers, Bourreliers, etc. L. LEBRASSEUR, SEUL FABRICANT, Saint-Denis (Seine).

Étude de M. Jean CONTOU, huissier à Cahors.

VENTE

DE MARCHANDISES NEUVES, AUTORISÉE PAR JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS, EN DATE DU SEPT JUIN MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE.

Le Samedi quinze juin courant à deux heures de l'après-midi et jours suivants, s'il y a lieu, rue du Lycée, n° 3, à Cahors, il sera procédé, à la requête de M. Pierre Bruel, négociant en porcelaines à Cahors et pour cause de cessation de commerce, par le ministère de M. Contou, huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de marchandises neuves consistant en Porcelaines, telles que Services à Café et à Thé, Plats, Sucriers, Soupières, Saladiers, Assiettes, etc.

Verrerie : Carafes, Verres divers, Huilliers, etc.

Poterie : Marmittes, Casseroles, Vases bruts, Cruchons, Tuyaux de drainage.

Fantaisie : Cachepots, Vases, Statuettes, Appliques, Lampes, Cabarets, Verres d'eau, Plateaux, Bibelots, etc.

Le prix sera payé comptant, à peine de folle-enchère, entre les mains de l'huissier et il sera perçu un décime par franc en sus du prix de l'adjudication.

L'huissier chargé de la vente, J. CONTOU.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que le mandat soit fait au moins trois jours à l'avance.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en déca.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois	6 mois	3 mois	
	Paris et Seine	50 ^{fr}	26 ^{fr}	14 ^{fr}
	Départements	56	29	15
	Etranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Étranger.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

créée en 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES

avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi. Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^{fr} en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 fr.; UNION POSTALE, 8 francs. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime.)

BUREAUX : 5, Boulevard Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

APPLIQUÉ GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS

L. AUDBOURG & C^{ie}

4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)

PARIS

La Maison L. AUDBOURG & C^{ie}, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'adresser à M. DUEZ, DIRECTEUR

4, Rue S^{te}-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poches DU LOT

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. La Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, suivant les doses, et guérit la Constipation en régularisant les fonctions.

Prix : 4/50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECQ, Pharm^{ie}, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France. Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

FÉLIX ALCAN, Editeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

par les D^{rs} E. BOUCHUT et A. DESPRÉS

Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.

1 magnifique volume de 1630 pages in-4^o sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte Indispensable aux Familles

PRIX : BROCHÉ, 25 FR.; — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriété), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

6, Rue de la Liberté, Cahors.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :

France 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

Bureau : 12, rue Turbigo, Paris

J. G. LISEZ!

Le Santal de Midy supprime Copahu, Cubèbe et Injections. Guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. — Dépôt : Toutes Pharmacies.

GUÉRISON

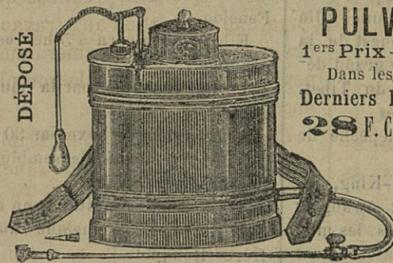
Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupsis, etc., etc. sans les Plaies d'Ulceres variqueux dits incurables. Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible. M. LENOIR, M^{ed}, Spécialiste, ancien Aide-Major des Hôpitaux N^{os} 3, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

AVIS

Bon cavalier et jockey, bon conducteur très ardent, courageux pour les chevaux, demande place sérieuse.

S'adresser au Bureau du Journal du Lot.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1^{er} Prix — Hors concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

LIQUIDATION

pour cause de cessation de commerce

P. BRUEL

CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à 25, 30 et 50 0/0 de rabais des prix ordinaires de vente.

On céderait le fonds à l'amiable.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.